

Georges Pauthe honoré à titre posthume

Un an jour pour jour. Le 28 juin 2005, Georges Pauthe est décédé, trois semaines après avoir été informé que le titre de Juste parmi les nations lui avait été décerné. C'est donc à titre posthume que lui a été remis cette médaille, ce 28 juin 2006 en présence de sa famille. Comme a tenu à le raconter Lea Marscheid, la fille de Méir Markscheid, l'un de ses 20 déportés juifs qui s'est retrouvé dans le même camp que Georges Pauthe, l'examen de son dossier a duré près de trois ans. Parce que ce graulhétien avait préféré garder secret cet épisode douloureux. « Parce qu'il considérait n'avoir rien fait de spécial ». Seule une lettre trouvée dans un tiroir

et adressée à la mère de Léa en 1945 était la preuve écrite de l'héroïsme de Georges Pauthe. Et pourtant, au péril de sa vie, il a aidé le père de Léa Markscheid dans ce camp de concentration allemand de Blechhammer. Là, une profonde amitié va unir les deux hommes. Georges Pauthe va permettre à son ami d'écrire des lettres à son épouse. Il lui donnera aussi du pain, ponctionné sur ses maigres rations. A l'arrivée des troupes Russes, Méir Markscheid va quitter le camp et ne jamais revenir. Selon les archives nazis, il est arrivé à Buchenwald le 10 février 1945. Il est mort une semaine plus tard, le 17 février 1945.



Avec beaucoup d'émotion, Pierre-Jean Pauthe a reçu la médaille des justes au nom de son père, Georges Pauthe, décédé, il y a un an jour pour jour.

Un devoir de vigilance

Six millions de juifs, dont 1,5 million d'enfants, furent assassinés dans les pays d'Europe occupés par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-45). On ignore le nombre exact de juifs sauvés grâce à l'aide de non-juifs, mais il s'agit de plusieurs dizaines de milliers. En France, plus de 200 000 juifs ont survécu, dont bon nombre grâce à des non-juifs. Ils sont environs 3.000 à avoir reçu

la médaille des justes parmi les nations sur 25.000 dans le monde. Pour se voir décerner le titre de juste, il faut que le sauvetage ou l'aide soit confirmé par les personnes sauvées ou attesté par des témoins directs et, lorsque c'est possible, par des documents d'archives authentiques. Au-delà du devoir de mémoire, c'est aussi un devoir de vigilance que de rappeler les événements de cette période trouble de l'his-

toire. La représentante du consulat général d'Israël a tenu à la rappeler lors de cette cérémonie à la mairie de Graulhet. Tous comme le sous-préfet de Castres qui a dénoncé les actes d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie.

Les jeunes élèves de la classe d'école primaire présents dans l'assistance auront autant appris avec ces témoignages qu'à la lecture de leur manuel d'histoire.